

L'augmentation de l'exportation en France provient de ce que les importateurs français ont voulu s'approvisionner largement avant la mise en vigueur des nouveaux droits. Les Etats-Unis ont moins importé en 1894, parce qu'ils avaient profité des bas prix en 1893 pour s'approvisionner, de même le Nord de l'Europe et l'Autriche.

L'avilissement des prix des raisins a fait naître en Grèce deux nouvelles industries ; on y fait maintenant une eau-de vie très parfumée qui commence à trouver un marché à l'étranger. On y a aussi donné plus d'attention à la production du vin ; on fait maintenant des imitations de Bordeaux, de Chablis, de Porto, de Sherry et de Malvoisie, dont partie est consommée dans le pays et le reste exporté, surtout en Allemagne.

LES BOISERIES

On donne le nom de boiserie en général à tous les ouvrages de menuiserie. La boiserie se divise en deux branches bien distinctes : la *boiserie dormante* qui comprend les pièces qui se posent à demeure, et la *boiserie mobile* dont dépendent les divers ouvrages destinés à exécuter certains mouvements sur place ; nous ne comptons traiter que de la boiserie dormante.

Dans les premiers siècles du Moyen-Âge, l'art de la menuiserie n'est qu'une branche de l'art des charpentiers, et les moyens d'exécution sont les mêmes. Les populations du Nord, particulièrement aptes à faire des ouvrages de charpenterie, ne furent pas moins habiles à donner aux bois des formes à la fois délicates, légères et solides. Les boiseries anciennes qui nous restent sont souvent des chefs-d'œuvre, de combinaison, de coupe et de trait. Les traditions de cet art résultent d'une parfaite connaissance des bois, d'un principe de tracé savant, d'un emploi judicieux de la matière en raison de ses qualités propres. Comme dans tout système de construction, la matière employée pour les boiseries doit commander les procédés d'assemblage et imposer les formes. Or, le bois et une matière qui possède des propriétés particulières dont il faut tenir compte dans la combinaison des œuvres de menuiserie. Les artisans, au Moyen-Âge, ne se sont pas écartés de ce principe vrai : La connaissance des bois est une des conditions imposées aux menuisiers, mais il n'est pas moins nécessaire pour eux de savoir les employer avec

raison de leur texture et de leur force.

Le bois qui se prête le mieux aux ouvrages de boiserie est le chêne, à cause de sa rigidité, de la finesse de ses fibres, de sa dureté égale, de sa durée et de sa beauté. Aussi, pendant le Moyen-Âge, en France du moins, le chêne a-t-il été exclusivement employé dans la boiserie ou menuiserie de bâtiment.

Pour être employé dans les boiseries, le chêne doit être parfaitement sec, c'est-à-dire débité depuis au moins six ans. Cette pratique était observée avec soin par les artisans des XIIIe, XIVe et XVe siècles, aussi les boiseries de cette époque n'ont-elles pas joué, elles sont restées dans leurs assemblages et ne présentent pas de gerces. Les bois, une fois débités, étaient d'abord laissés dans des lieux humides et même dans l'eau, puis empilés à claire-voie sous des abris secs, retournés souvent et quelquefois soumis à l'action de la fumée. On n'employait pas les bois trop vieux qui sont sujets à se gercer et à se piquer. On débitait des chênes de deux cents à trois cents ans, c'est-à-dire des troncs dont le diamètre a 3 mètres au-dessus du sol, aubier déduit, varie de 0m70 à 1 m. Ces troncs étaient sciés en quatre dans la longueur à angle droit et chaque quart était débité suivant diverses méthodes, mais toujours en suivant compte de la texture du bois. Bien que les menuisiers employassent la colle, cependant la solidité de l'œuvre dépendait avant tout de la disposition des assemblages à queue d'aronde ou chevillés. Deux conditions étaient imposées aux ouvriers : l'économie de la matière, en ce que les renforts sont évités du moment qu'ils ne peuvent être compris dans une pièce équarrée ; plus grande force possible laissée au bois là où il porte assemblage. L'observation de ces deux conditions donne un caractère particulier aux boiseries. Au Moyen-Âge, la main-d'œuvre est toujours en raison de la valeur de la matière. Les artisans ne donnaient pas à la menuiserie de pin, de mélèze ou de sapin, les formes que permet l'emploi du chêne et du noyer. Observant les qualités propres aux diverses essences, ils tenaient à la légèreté jointe à la solidité, et jamais il ne leur serait venu à la pensée de simuler en une menuiserie des formes convenables pour la pierre. Nous traiterons successivement des diverses boiseries dormantes qui comprennent : les planchers, les parquets, les lambris, les diverses clôtures, etc.

Anciennement, les planchers se

composaient de poutres et de solives apparentes, plus ou moins moulurées et sculptées. Ce que nous appelons plafond aujourd'hui dans une construction, c'est-à-dire ce solivage de niveau, latté et enduit par dessous de manière à présenter une surface plane, n'existait pas. Ces planchers figuraient ainsi des parties saillantes et d'autres renfoncées, formant parfois des caissons ou augets qui l'on décorait de profils et de peintures. Le plancher était donc alors la même chose que le plafond ; c'était la construction du plancher qui donnait la forme et l'apparence du plafond.

Aujourd'hui, les planchers sont les ouvrages les plus simples qu'aient à exécuter les menuisiers en bâtiments ; ce sont des assemblages primitifs de planches de chêne ou de sapin, corroyées avec plus ou moins de soin, réunies longitudinalement, à rainures et à languettes et placées, soit sur des lambourdes, soit directement sur les solives. Après que le charpentier a posé, pendant la construction, les poutres qui doivent supporter le plancher et qu'il a équarrées à la cognée et terminées à la bisaguë, le menuisier vient à son tour creuser, dans la surface supérieure de ces poutres, des entailles de 0m081 de longueur sur 0m081 de largeur, espacées de 0m16 à peu près et taillées de telle sorte que celles d'une poutre soient exactement en face de celles de l'autre.

Dans ces entailles, il pose des solives de 0m081 d'équarrissage, allant d'une poutre à l'autre et reposant dans une entaille par chaque bout. Quand il s'agit des planchers des étages supérieurs, on se contente parfois de donner aux solives 0m054 de hauteur, tandis que pour le plancher de grandes pièces pouvant être chargé, ou encore quand des ateliers sont installés au rez-de-chaussée, on prend des bois de 0m162 sur 0m108. Les solives sont recouvertes avec des planches jetées transversalement sur elles, dressées, corroyées, posées à plat l'une à côté de l'autre et assemblées longitudinalement à rainures et languettes ; ces planches ont de 0m034 à 0m041 d'épaisseur. On les fixe sur les solives avec des clous à tête plate ou avec des clous sans tête. Au lieu d'employer des planches entières, c'est-à-dire ayant toute leur largeur, on se sert souvent de planches refendues appelées *frises* ou *alaises* et qui ont de 0m08 à 0m11 de largeur. Cette méthode est préférable à la première, parce que, plus le bois est étroit, moins il est sujet à travailler ; en outre les rainures et les languettes étant plus